

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **seizième jour de mai 2005 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

05-05-154

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 4 mai 2005	
- nos 5CH000670 à 5CH000680	65 259.88 \$
- En date du 9 mai 2005	
- nos 5CH000681 à 5CH000688	8 010.89 \$
- En date du 10 mai 2005	
- no 5CH000689	8 374.63 \$

ADOPTÉE

05-05-155

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 16 mai 2005	
- nos 5CH000690 à 5CH000720	47 796.44 \$

ADOPTÉE

05-05-156

Vente d'une partie de terrain industriel – Rue Jérémie-Pacaud

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à 9055-6622

Québec inc. une partie du lot 13A, rang 8 du canton de Stanfold, pour le prix de 3 400.00 \$ avant les taxes applicables et payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par André Baril, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-05-157

Modification du règlement no 2005-93

ATTENDU l'article 564 de la Loi sur les cités et villes permettant au conseil de modifier un règlement d'emprunt lorsque cette modification n'augmente pas la charge des contribuables;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que l'article 5 du règlement no 2005-93 soit modifié par le remplacement du montant de «12 422.88 \$» par celui de «22 219.00 \$» ainsi que par le remplacement de l'annexe B.

ADOPTÉE

05-05-158

Règlement no 2005-96 modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 431-89

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-96 modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 431-89 de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-05-159

Règlement no 2005-97 modifiant le règlement de zonage no 432-89

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-97 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-05-160

Règlement no 2005-98 modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 89-210

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-98 modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 89-21 de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

05-05-161

Règlement no 2005-99 modifiant le règlement de zonage no 89-212

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-99 modifiant le règlement de zonage no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

05-05-162

Dérogation mineure – Louise Jacques

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Louise Jacques pour permettre, au 2 rue du Lac Nord, l'agrandissement du bâtiment accessoire et la construction d'une remise avec une marge avant de 4,30 mètres du côté de la route 263 Nord au lieu de la marge prescrite de 10 mètres.

ADOPTÉE

05-05-163

Dérogation mineure – Ville de Princeville

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure à l'effet de permettre sur le terrain du 10 rue Desharnais, lorsqu'il sera construit, une marge avant de 6,70 mètres au lieu de celle prescrite de 7,50 mètres.

ADOPTÉE

05-05-164

Mandat à un avocat pour représenter le Procureur général

ATTENDU QUE la Ville de Princeville et le Procureur général ont signé une «Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Princeville»;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 2.3 de cette entente, le Procureur général s'engage à désigner un procureur choisi et rémunéré par la municipalité pour représenter devant la cour municipale de Princeville;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville retienne les services de Me Sylvain Beauregard, avocat, aux fins de représenter le Procureur général pour les fins d'application de l'«Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Princeville»;

Que la Ville de Princeville demande au Procureur général de procéder à la désignation de Me Beauregard en conformité avec la clause 2.3 de l'entente susmentionnée.

ADOPTÉE

05-05-165

Festival du cheval – Prêts d'immeubles

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le Festival du Cheval d'utiliser, à titre gracieux, le Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, les terrains de stationnement adjacents, le terrain adjacent à la Salle de Quilles, le terrain adjacent à l'édifice Fernand-Rivard, le bureau du Festival dans ce même édifice, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers (du 3 juin au 13 juin inclusivement) ainsi que les rues requises pour la parade.

Cette autorisation est valide pour l'édition 2005 seulement.

Le Festival du Cheval doit disposer des assurances responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés.

ADOPTÉE

05-05-166

Pacte rural – Projet Ateliers culturels diversifiés

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Horticulture de Princeville a présenté un projet dans le cadre du Pacte rural visant à organiser des ateliers culturels pour la population de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE le projet «Ateliers culturels diversifiés» a été priorisé par les citoyens lors du forum sur le développement local;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

- D'appuyer le projet «Ateliers culturels diversifiés» présenté par Nicole Robitaille, présidente de la Société d'Horticulture de Princeville;
- De supporter la réalisation du projet en contribuant par le prêt de locaux (partie du sous-sol, du rez-de-chaussée soit Café Mondelet, et à l'étage) incluant les frais fixes et les coûts d'entretien et de rénovation;
- De publiciser les activités à être réalisées dans la page mensuelle du journal «Le Petit Prince».

Le tout ayant une valeur approximative de 5 500.00 \$.

Il est également résolu de confirmer à l'organisme que le type d'activités prévues est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

ADOPTÉE

05-05-167

Pacte rural – Résolution pour projet «Revalorisation de parcs de quartiers»

CONSIDÉRANT QUE Danis Beauvillier a présenté un projet dans le cadre du Pacte rural visant à revaloriser certains parcs de quartiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été priorisé par les citoyens lors du forum sur le développement local;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

- D'appuyer le projet «Revalorisation de parcs de quartiers» présenté par Danis Beauvillier;
- De supporter la réalisation du projet en contribuant pour un montant de 19 733 \$ qui sera versé dans les quarante-cinq jours de la fin de l'installation des équipements prévus.

ADOPTÉE

05-05-168

Pacte rural – Résolution pour projet «Relocalisation de la bibliothèque municipale Madeine-Bélangier»

CONSIDÉRANT QUE Danis Beauvillier, représentant le comité ad hoc, a présenté un projet dans le cadre du Pacte rural ayant comme objectif de construire une nouvelle bibliothèque à Princeville;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été priorisé par les citoyens lors du forum sur le développement local;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

- D'appuyer le projet «Relocalisation de la bibliothèque Madeleine-Bélangier» présenté par Danis Beauvillier;
- De supporter la réalisation du projet en contribuant pour un montant de 482 950 \$ qui sera versé à chaque décompte présenté aux diverses étapes de la construction;

ADOPTÉE

La séance est suspendue à 19h20.

Reprise de la séance à 20h15

05-05-169

Entente avec les cadres

ATTENDU QUE les parties en sont venu à une entente de principe;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire à signer pour et au nom de la Ville de Princeville le protocole d'entente de relations de travail avec son personnel cadre.

ADOPTÉE

05-05-170

Surveillance des travaux – rue Lecours

ATTENDU l'article 573.3.0.3 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de procéder à un appel d'offres par invitation pour le mandat de surveillance des travaux d'infrastructures à être effectués sur la rue Lecours et pour évaluer les offres le conseil forme le comité de sélection prévu par la Loi et dont les membres seront :

- Le directeur général, Mario Juare;
- Le directeur des Travaux publics, Bruno Vigneault;
- Le responsable de la voirie rurale, Michel Carignan.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-05-171

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance spéciale soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière